

2ème Open de France Règlement de l'épreuve

Organisation

La FFB organise du 1er au 3 novembre 2019 le 2^{ème} Open de France.

Il y a trois divisions :

- La division **Platinum** (IV supérieur ou égal à 144) joue à Saint-Cloud dans les locaux de la FFB ;
- La division **Gold** (IV de 116 à 143) joue à Feucherolles dans la Maison du Bridge du comité du Val de Seine - Chemin du Parc des Sports – 78810 FEUCHEROLLES.
- La division **Silver** (IV inférieur ou égal à 115) joue à Neuilly dans les locaux du comité de Paris 73 avenue Charles de Gaulle.

Le format des trois divisions est le même : 4 séances de 26 à 28 donnes en un seul stade.

Horaires

Séance 1 : le 1^{er} novembre à 15h00

Séance 2 : le 2 novembre à 10h00

Séance 3 : le 2 novembre à 15h00

Séance 4 : le 3 novembre à 10h00

Remise des prix le 3 novembre à 14h00

Inscriptions

Les droits d'inscription sont de 100€ par joueur pour l'ensemble de l'épreuve (hors invitations gagnées lors du Trophée Open de France ou d'un festival international).

Le paiement devra impérativement se faire à l'avance via le site de la FFB. Toute paire n'ayant pas réglé les droits d'engagement le 29 octobre 2019 sera automatiquement désinscrite.

- Les joueurs ayant gagné une invitation lors du Trophée peuvent s'inscrire avec le partenaire de leur choix.
- Les joueurs ayant gagné une invitation lors d'un festival international doivent jouer avec le partenaire avec qui ils ont gagné l'invitation.
- Les paires dont au moins un joueur a gagné une invitation peuvent s'inscrire à partir du 9 septembre 2019 en envoyant un email à competitions@ffbridge.fr avec les n° de licence, noms et prénoms des deux joueurs.
- Les autres paires pourront s'inscrire dans la limite des places disponibles à partir du 23 septembre 2019 sur le site de la FFB.

Dotation en PE et en PP

	Attribution PP des 1ers	% paires dotées en PP	Attribution PE des 1ers	% paires dotées en PE
Platinum	50	2/3	10000	75
Gold	25	50	7500	75
Silver	10	5	5000	75